

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Vie chère : la nouvelle mercuriale en vigueur dès aujourd'hui

DIVERSES administrations étaient en campagne d'information et de sensibilisation hier dans les communes de Libreville, Akanda et Owendo, échangeant, autour des maires, avec les responsables des syndicats de commerçants, les deux organisations de protection des consommateurs et les chefs de quartiers.

Innocent M'BADOUA
Libreville/Gabon

C'EST ce jour, jeudi 20 juillet 2023, que la nouvelle mercuriale entre impérativement en vigueur. Elle découle d'un protocole tripartite d'accord signé le 6 juillet 2023 entre le gouvernement, les opérateurs économiques et la société civile. Cette mercuriale fixe les prix plafonds et la concurrence devrait se jouer en dessous de ces prix. Pour sa mise en vigueur, les administrations de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et la Direction générale du commerce (DGC) étaient hier en campagne d'information et de sensibilisation, tour à tour, à Akanda, Libreville et Owendo. Autour des maires des trois communes, les directeurs généraux de la DGCCRF et de la DGC ont échangé avec les responsables des syndicats de commerçants, les deux organisations de protection des consommateurs et les chefs de quartiers, ces indispensables auxiliaires de proximité.

"Le gouvernement, ont-ils ajouté, ne tolérera pas un dépassement de prix sur la nouvelle mercuriale", fruit d'après négociations



Le directeur général de la DGCCRF Luther Aboouna (gauche), le maire d'Akanda (centre) et le directeur général de la DGC Zéphirine Etotowa..

entre l'administration, les opérateurs économiques et la société civile.

La nouvelle mercuriale comporte 67 produits, contre 48 pour l'ancienne. " La lutte contre la vie chère est une préoccupation permanente des plus hautes autorités, en tête desquelles le président de la République, chef de l'État. Une volonté qui s'est traduite dans le discours de déclaration de politique générale du Pre-

mier ministre, chef du gouvernement, en janvier dernier, et s'est concrétisée par l'organisation des Assises nationales sur la vie chère et des recommandations qui en ont été faites. Parmi ces recommandations, il y a cette nouvelle mercuriale qui entre en vigueur", a retracé Luther Aboouna, directeur général de la DGCCRF.

Pour les opérateurs économiques, les exigences sont au

nombre de trois : le respect de la grille des prix, la disponibilité des produits en quantité suffisante, l'affichage de la mercuriale dans les commerces. Les autorités administratives invitent l'Organisation gabonaise des consommateurs et SOS Consommateurs à dénoncer les opérateurs économiques qui ne respectent pas les prix.

Dans cette lutte contre l'inflation, les plafonnements des prix

ne concernent que les prix des denrées listées sur la mercuriale, ainsi que les prix homologués. En effet, si l'arrêté 632/PM du 18 juillet 2023 fixe la liste des produits alimentaires importés faisant l'objet de l'actuelle mercuriale, il y a les produits locaux dont les prix sont fixés par homologation de la DGCCRF comme le sucre. Lesquels prix homologués renforcent le dispositif de lutte contre la vie chère. " Les prix ont été fixés à tous les stades de la distribution, du grossiste jusqu'aux détaillants, en passant par les demi-grossistes". Aux détaillants qui achètent chez les grossistes et demi-grossistes de dénoncer le non-respect de la grille des prix par leurs fournisseurs.

Les marges de chaque type d'opérateurs ont été respectées. Elles sont de 7,5 points pour les grossistes, 5 points pour les demi-grossistes et 12 points pour les détaillants.

"Tous les détenteurs d'agréments vie chère devraient impérativement respecter les prix plafonds et les prix homologués". Faute de quoi, "ils se verront retirer l'agrément d'importateur vie chère, en plus des autres sanctions qui pourraient être infligées à ces opérateurs économiques", a déclaré le directeur général du commerce, Zéphirine Etotowa. Afin d'avoir plus d'impact, les élus municipaux ont demandé à la DGCCRF et la DGC d'élargir la campagne de sensibilisation, de doper les campagnes de communication visuelle. C'est en tout cas le vœu exprimé par l'édile d'Akanda, commune qui compte 100 000 habitants et près de 3 200 commerçants identifiés.

Pour la DGCCRF et la DGC, après cette campagne de sensibilisation, viendra le temps du bâton. " Nous avons reçu instruction de nos hiérarchies respectives de renforcer les contrôles et d'appliquer les sanctions", a conclu M. Aboouna.

Contrepoint

Une mercuriale sans les produits locaux

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

APRÈS la tenue des Assises nationales sur la vie chère en avril dernier, la réponse concrète de l'administration était très attendue au sein de la population. Le jeudi 6 juillet dernier, c'est-à-dire trois mois plus tard, le gouvernement a donné un début de réponse en signant, avec les opérateurs économiques et les partenaires sociaux, l'accord

sur la nouvelle mercuriale des prix des produits de première nécessité. Ledit document, entré en vigueur hier, ne comporte aucun produit local.

Pourtant, dans leurs recommandations, les assises avaient prévu la mise en place de comités des prix devant veiller sur le coût des produits locaux. Selon le président de l'Organisation gabonaise des consommateurs (OGC), Ibrahim Tsendjiet Mboulou, les prix du manioc, de la banane et bien d'autres

aliments de première nécessité localement produits sont en hausse alors que les quantités ont diminué. Pour lui, les prix des produits locaux doivent également être contrôlés.

Mais il faut souligner que la mercuriale n'a pas vocation à baisser les prix. Elle les bloque juste pour empêcher la hausse de se poursuivre. Or, pour les populations, les prix appliqués sont trop élevés. Et cela réduit considérablement leur niveau de vie. Ce que les consommateurs

souhaitent, c'est une baisse des prix.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'une nouvelle mercuriale n'était pas la seule recommandation issue de la rencontre d'avril. Plusieurs autres avaient été émises touchant d'ailleurs d'autres secteurs comme l'éducation et la santé, le transport. Lesdites recommandations étaient prévues pour entrer en application dans l'immédiat pour améliorer au plus vite le niveau de vie des populations.